



**Landéda, le 10 janvier 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 janvier 2023**

**RÉFECTION DES CHAUFFAGES - BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**RAPPORT N°07/02/2023**

La commune de Landéda souhaite procéder à la réfection des chauffages des salles d'activité communales (salle Guénioc - Stread Kichen) et de la Maison de l'Enfance par des chauffages moins énergivores et plus agréables pour les usagers de ces deux bâtiments (en particulier les enfants).

Il s'agit, pour la salle Guénioc de remplacer le chauffage actuel (radiant gaz) par un mode de chauffage permettant un meilleur rendement et un meilleur ressenti pour les utilisateurs de la salle. La hauteur sous plafond étant importante, l'air chaud monte et reste actuellement en hauteur. Le mode de chauffage envisagé est l'installation d'un aérotherme avec destratificateur d'air, qui, en repoussant l'air chaud en direction du sol, permettra d'améliorer le confort thermique et les économies d'énergie.

Pour la maison de l'Enfance, il s'agit de remplacer la pompe à chaleur en panne et obsolète par une nouvelle pompe à chaleur plus performante, favorisant ainsi les économies d'énergies.

Enfin, pour Streat Kichen, il s'agit de remplacer les radiateurs existants par des radiateurs à cœur de chauffe en fonte et en aluminium, permettant une chaleur plus homogène dans la pièce.

Le montant du projet est estimé à 83 923,70 €

**Plan de financement prévisionnel :**

DÉPENSES (€ HT)		RECETTES	
Chauffage Salle Guénioc	40 273,80 €	Pacte Finistère 2030	30 000,00 €
Chauffage Stread Kichen	6 929,03 €	Autofinancement	53 923,70 €
Chauffage Maison de l'Enfance	22 562,77 €		
	14 158,10 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 923,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 923,70 €</b>

Je vous propose :

- De valider ces projets de réfection des chauffages de la salle Guénioc, salles Stread Kichen et de la Maison de l'Enfance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés, en particulier auprès du Département du Finistère, selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation significative de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal pourrait être nécessaire.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 27
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°07/02/2023**

**Réunion du 16 janvier 2023**

**RÉFECTION DES CHAUFFAGES - BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Italia BIANCHIRAMEL, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Madame Marine VAUTIER a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,**

**Alexandre TREGUER, rapporteur entendu,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal décide de valider ces projets de réfection des chauffages des salles Guénioc et Stread Kichen et de la Maison de l'Enfance.

**ARTICLE 2** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés, en particulier auprès du Département du Finistère, selon le plan de financement ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.

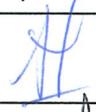
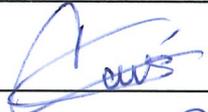
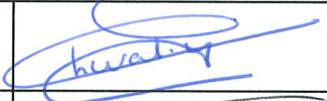
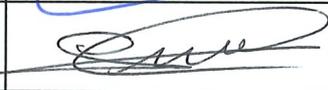
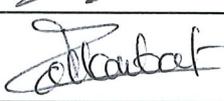
Envoyé en préfecture le 20/01/2023

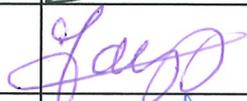
Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023\_01\_16\_07-DE

**ARTICLE 4 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation significative de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal pourrait être nécessaire.

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
DENEZ Erwann	
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	
	

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 029-212901011-20230116-2023\_01\_16\_07-DE